

Nancy, le 13/03/2017

Premières séances plénières des Conseils Territoriaux de Santé en Grand Est

Les premières séances plénières des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) auront lieu du 15 au 23 mars prochain sur les cinq territoires de démocratie sanitaire déterminés en région Grand Est.

Les dates des premières séances plénières des CTS en Grand Est

Les premières séances plénières des CTS se réuniront du 15 au 23 mars dans les 5 territoires de démocratie sanitaire arrêtés par le directeur général de l'ARS conformément à l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique. La rencontre permettra notamment de présenter les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2027.

- CTS n°1 : le jeudi 23 mars, Châlons-en-Champagne
- CTS n°2 : mardi 21 mars, Nancy
- CTS n°3 : mercredi 22 mars, Metz
- CTS n°4 : jeudi 16 mars, Strasbourg
- CTS n°5 : mercredi 15 mars, Colmar

Le rôle des CTS

Les CTS sont des instances de débat et de concertation prévues par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 qui doivent :

- veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé
- participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé,
- contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Projet Régional de Santé
- contribuer au suivi des plateformes territoriales d'appui, contrats locaux de santé,
- donner un avis sur le projet territorial de santé mentale.

La composition des CTS

Les CTS sont composés d'une cinquantaine de membres répartis en 4 collèges :

- Un collège représentant les professionnels et offreurs des services de santé,
- Un collège représentant les usagers du système de santé,
- Un collège représentant les collectivités locales du TDS concerné,
- Un collège représentant l'État et les organismes de sécurité sociale,
- Et de 2 personnalités qualifiées.

Le mandat des membres est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les CTS comprennent également 2 commissions : une commission spécialisée en santé mentale et une formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Contact presse

Maud BERGEON - Tél : 03 83 39 79 44
ars-grandest-communication@ars.sante.fr